

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 31 MARS 2016**

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 17

L'an deux mille seize, le jeudi 31 mars, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

**Etaient présents :** Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Myriam COUSIN-MANCEAU, Claudius BROCHARD, Sébastien DESTAIS, Géraldine BRICIER, Ellen BARBEDETTE-RAVE, Valérie DUROY, Damien GUERET, Maud VINCHON-FAUCHER, Agnès PLANCHARD, Carine MEZIERE.

**Absents excusés :** Laurent AILLERIE (pouvoir Sébastien DESTAIS)

**Secrétaire de séance :** Agnès PLANCHARD

**Date de convocation :** le 25 mars 2016

Le compte rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Taux d'imposition 2016
2. Approbation amortissement fonds concours
3. Vote des subventions 2016
4. Affectation des résultats 2015
5. Vote des budgets principal et annexes 2016
6. Adoption du règlement SPANC
7. Personnel : mouvements de personnel et recrutement, présentation du plan de formation
8. Point lotissement
9. Délégation du droit de préemption urbain
10. Proposition de modifications simplifiées du plan local d'urbanisme
11. Enfance/jeunesse : camps/sorties été, synthèse intervention SPAT, conseil d'école, outil Arpège
12. Politique commerce
13. Projets de voirie
14. Fonds de concours Laval aggro et contrat de territoire du Conseil Départemental
15. Création d'une commission pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde
16. Questions diverses

Ajout au point 7 : point CNAS

**1-Taux d'imposition 2016**

**N°30/2016 - OBJET : Vote des taux d'imposition 2016**

Le maire présente l'état de notification des bases prévisionnelles 2016 : augmentation de 1.01% par l'Etat. Le Conseil fixe les taux d'imposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

**-MAINTIENT** les taux d'imposition pour 2016 :

Désignation des taxes	Taux 2015	Produit 2015	Taux 2016	Produit attendu 2016
Taxes d'habitation	19.37%	253 553	19.37%	268 468 €
Taxe foncière bâti	22.68%	185 205	22.68%	188 471 € €
Taxe foncière non bâti	37.86%	74 130	37.86%	74 887 €
<b>TOTAL</b>		<b>512 888</b>		<b>531 826 €</b>

## 2-Approbation amortissement fonds concours

### **N°31/2016 - OBJET : Amortissement du fonds de concours BP 2016**

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'amortissement du versement du fonds de concours pour les travaux liés au lavoir. La somme retenue est de 885 €.

Il est proposé de l'amortir sur deux ans soit **442.50 €**.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

-**RETIENT** la durée d'amortissement proposée ci-dessus.

-**INDIQUE** que la somme de 442.50 € sera inscrite à l'article 6811 chp 042 en dépense de fonctionnement et à l'article 2804132 chp 040 en recette d'investissement du budget commune 2016.

## 3-Vote des subventions 2016

Le conseil valide à l'unanimité les subventions proposées par les commissions finances et associations :

Nom	Montant 2016
GIC	200 €
Comité de jumelage	1 250 €
Comité d'animation	1 000 €
Génération Mouvement	205 €
Alerte rando pédestre	130 €
Alerte gym adultes	110 €
Alerte Yoga	200 €
Alerte Badminton	110 €
Randonneurs cyclistes	110 €
Alerte tennis	1 000 €
Alerte foot	5 500 €
F Rurales musique	3 000 €
Amicale parents élèves Ecole St Sens	150 €
Amicale parents élèves Ecole St. Marie	150 €
foyer des Jeunes	800 €
<b>ASSOCIATIONS COMMUNE</b>	<b>13 915 €</b>

Mayenne Nature environnement	50 €
FREDON-FDGDON	248,90 €
<b>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>	<b>298,90 €</b>

SPA 53	573,90 €
Prévention routière	100 €
AMF	512,32 €
CAUE	182,94 €
CDRP	30 €
<b>COTISATIONS D'ADHESION</b>	<b>1 399,16€</b>

<b>GRAND TOTAL</b>	<b>15 613,06€</b>
--------------------	-------------------

Ecole Suzanne Sens fournitures (64€ x 131 élèves) : **8 384€**  
 Ecole Suzanne Budget pédagogique (46€ x 131 élèves) : **6 026€**  
 Bibliothèque : **4 500 €**

**N°32/2016 - OBJET : Attribution subvention OGEC école Sainte Marie**

La convention entre l'Ecole Sainte-Marie et la Commune signée pour la période du 01/09/2015 au 30/06/2021 définit les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires.

La prise en charge des élèves de maternelle et de primaire est calculée sur la base d'un forfait égal au coût d'un élève de l'école publique sur l'année 2015 soit **760 €** multiplié par le nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2015 soit **98 enfants de la commune** et 4 hors commune, soit **74 480€**.

Le versement est réalisé en 4 échéances + 1 versement pour le solde.

**4-Affectation des résultats 2015**

**N°33/2016 - OBJET : Affectation des résultats - Exercice 2015**

**Budget communal :**

Résultat de l'exercice 2015	Fonctionnement	Excédent	148 775.68 €
	Investissement	Excédent	312 944.32€
	Résultat global	Excédent	461 720 €

**Affectations :**

Section investissement	Excédent reporté (001)	312 944.32 €
	Excédent de fonctionnement (1068)	148 775.68 €

**Budget eau/assainissement :**

Résultat de l'exercice 2015	Fonctionnement	Excédent	151 275.07 €
	Investissement	Déficit	-179 920.95 €
	Résultat global	Déficit	-28 645.88 €

**Affectations :**

Section investissement	Déficit reporté (001)	-179 920.95 €
Section fonctionnement	Excédent reporté (002)	151 275.07 €

**Budget panneaux photovoltaïques :**

Résultat de l'exercice 2015	Fonctionnement	Excédent	2 794.48 €
	Investissement	Excédent	19 951.38 €
	Résultat global	Excédent	22 745.86 €

**Affectations :**

Section investissement	Excédent reporté (001)	19 951.38 €
Section fonctionnement	Excédent reporté (002)	2 794.48 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DONNE son accord pour ces affectations des résultats.

## 5-Vote des budgets principal et annexes 2016

**N°34/2016 - OBJET : Vote des budgets principal et annexes 2016**

Madame le maire présente les budgets principal et annexes 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les budgets principal et annexes 2016, tels qu'ils ont été présentés :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget commune	1 400 072 €	1 400 072 €	782 843 €	782 843 €
Budget eau/ass	421 260 €	421 260 €	552 823 €	552 823 €
Budget panneaux	3 430 €	6 359 €	765 €	22 303 €
Cumuls	1 824 762€	1 827 691 €	1 336 431€	1 357 969€

## 6-Adoption du règlement SPANC

**N°35/2016 - OBJET : Adoption d'un règlement pour le SPANC inclus la clause de pénalité en cas de refus de la mission de contrôle des installations**

Depuis plusieurs années, la ville de Laval, par convention, contrôle le service public d'assainissement non collectif (SPANC) dans la commune. Conformément à l'article L2224-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le présent règlement de service précise les prestations assurées par le SPANC ainsi que les obligations respectives du SPANC, d'une part, et de ses usagers, d'autre part.

Ils sont soumis à l'ensemble de la réglementation en vigueur en matière d'assainissement non collectif, notamment les textes législatifs et réglementaires adoptés au niveau national ainsi que le règlement sanitaire départemental. Le présent règlement n'ajoute pas de contrainte technique supplémentaire par rapport à ces textes, mais il en précise les modalités de mise en œuvre sur le territoire.

Le règlement prévoit des sanctions pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle. Le propriétaire est astreint au paiement de la somme définie par le code de la santé publique (article L.1331-8) et un taux de majoration fixée par délibération.

Il est proposé au Conseil d'adopter ce règlement et de fixer le taux de majoration à 100% de la redevance SPANC pour le propriétaire faisant obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle. Cette sanction adoptée le 28 mai 2010 n'avait jamais été mise en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-ADOpte le règlement du SPANC à la commune d'Ahuillé

-FIXE à 100% le taux de majoration de la redevance SPANC pour le propriétaire

-DIT que cette décision remplace la délibération du 28 mai 2010 n°50

-TRANSMET le document à la Préfecture

-AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

## 7-Personnel : mouvements de personnel et recrutement, présentation du plan de formation

### a-Mouvements de personnel et recrutement :

#### Service administratif :

\*1 départ en congé de disponibilité 6 mois à compter du 26 mars, pour un poste de secrétaire de mairie, en détachement, dans une autre commune

\*Recours au Pôle de remplacement du CDG 53 : Arrivée de Nirina Peu, 23 ans, le 23 mars 2016, pour prise de poste comptabilité/élection/Accueil et renseignement du public. Contrat de 3 mois jusqu'au 30/06/2016

Sous-traitance de la paie auprès du CDG 53 : coût de 280 €/mois environ

\*Départ prévisionnel d'1 agent contractuel fin juin pour suivre son mari. La date de départ n'est pas confirmée à ce jour.

### Service scolaire :

\*Départ d'un agent le 31 août 2016 (contrat intercommunal Montigné/Ahuillé) pour un poste au sein de la commune de Montigné.

### b-Présentation du plan de formation

Construction d'un plan de formation, à partir des besoins exprimés par les agents et les besoins du service. Plan de formation annuel.

#### Axes retenus pour 2016 :

\***Hygiène/sécurité/ conditions de travail** : évacuation incendie, Premiers secours, recyclage assistant prévention, habilitation électrique

\***Management pour les services périscolaires** : positionnement du responsable/ gestion des équipes, organisation du travail

\***Professionalisation métiers** : gestion de la pause méridienne, bureautique, état civil

\***Développement personnel** : VAE, projet professionnel (*ces actions seront réalisées sur du temps personnel - congés payés et/ou heures de récupération*)

### c-CNAS

Le CNAS concerne l'aide sociale pour les agents. Les bénéficiaires sont les agents titulaires et les retraités.

La commission finances réunie le 24/03 propose de conserver l'aide sociale pour les titulaires uniquement.

### N°36/2016 - OBJET : CNAS (comité national de l'action sociale) pour les agents de la fonction publique territoriale

Selon la loi du 19 février 2007 portant sur le statut de la fonction publique territoriale, les articles 70 et 71 concernant le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux, la commission finances propose de conserver les prestations d'action sociale pour les agents titulaires et de renouveler son adhésion.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DONNE son accord pour l'octroi des prestations d'action sociale aux agents titulaires
- RENOUVELLE son adhésion
- AUTORISE le maire à signer les documents nécessaires

### 8-Point lotissement

L'esquisse du lotissement, réalisée par le Cabinet Kaligéo, est présentée au conseil.

Le projet comporte 70 lots : 41 au Sud et 30 au Nord. La superficie moyenne des parcelles s'établit à 537m<sup>2</sup>.

Le calendrier prévisionnel est respecté :

- Fin avril : Avant projet et bilan financier
- 15 juin : Dépôt permis d'aménager
- 15 sept/15 oct : Arrêté permis d'aménager
- 15 sept 2016 : Pré-commercialisation PROCIVIS
- Mai à sept 2017 : Travaux de viabilisation
- Oct 2017 : Dépôt permis construire
- Sept 2018 : Arrivée des habitants

La commission lotissement propose le démarrage de la 1ère tranche au Nord « Lotissement des Etangs » et présente les raisons de ce choix.

→ Avantages : sécurisation de la circulation sur la voie de Perrette, création d'un quartier avec voie en impasse et sécurisation des sorties, liaison avec le quartier de Perrette.

Le conseil valide à l'unanimité le démarrage du Lotissement des Etangs, au nord de la route de Courbeville. Le conseil souhaite que Procivis Ouest finance le coût de la nouvelle voie de Perrette

Concernant la réalisation de logements sociaux, le conseil valide la réservation de 2 parcelles au nord.

## 9-Délégation du droit de préemption urbain

### N°37/2016 - Objet : Plan local d'urbanisme intercommunal : délégation au maire du droit de préemption urbain

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du 29 juin 2015 du Conseil communautaire de Laval Agglomération approuvant le transfert de la compétence en matière de Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du 23 novembre 2015 du Conseil communautaire de Laval Agglomération déléguant le droit de préemption aux communes pour les zones U, AU et NA,

#### Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité.

-REPREND l'élément du droit de préemption de la délibération du 26 août 2014 n°87

-DELEGUE à Madame le maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant :

*« L'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire »*

-AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à ce dossier

## 10-Proposition de modifications simplifiées du plan local d'urbanisme

### N°38/2016 - Objet : Avis favorable pour la sollicitation de Laval agglomération pour procéder aux modifications « procédure simplifiée » n°3 et n°4 du PLU de la commune d'Ahuillé

Dans le cadre du transfert de compétence PLUi, Laval Agglomération se charge de l'instruction des procédures d'évolution des documents d'urbanisme, en collaboration étroite avec la commune. La prise en charge de la dépense (coût de la prestation) sera déduite de la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée à la commune. Le coût d'une procédure de modification simplifiée, est de 2 800,00 € HT.

Le conseil propose de présenter 3 points du PLU à modifier par Laval Agglomération :

1. **Zones UBb et UBc** : modification de l'article 7 (conseil du 28/01/2016)
2. **Zone N** : modification des pentes de toiture en zone N
3. **Zone A** : erreur matérielle zonage

#### Modification simplifiée n°3 :

##### 1-Zone UBb et UBc (conseil du 28/01/2016)

**Pour les constructions à usage d'habitat :**

\*Zone UBb : construction à 3 mètres minimum

\*Zones UBc : construction à 3 mètres minimum ou sur une limite séparative au plus,

**Pour les constructions à usage d'activité professionnelle :** le renvoi à l'article UE7 du règlement du PLU, les règles applicables aux constructions à usage d'activité professionnelle situées dans les zones UBb et UBc, à l'identique de la zone UBa

##### 2- Toitures-pentes en zone N :

**Rappel du règlement avant modification :**

##### Extrait Zone N 11.2 Toitures a. Pentes

Les toitures du ou des volumes principaux doivent respecter un angle minimum de 40° comptés par rapport à l'horizontale.

Toutefois, sous réserve d'être en harmonie avec les bâtiments situés dans l'environnement immédiat, cet angle minimum peut être inférieur pour :

\*les annexes accolées ou non au bâtiment principal ;

\*les appentis et vérandas;

\*les bâtiments à usage d'activités ou d'équipements autorisés. Dans ce cas, les toitures-terrasses ne sont autorisées que si la conception architecturale du bâtiment le justifie.

**Toitures-pentes en zone N : proposition de modification**

**Adoption des règles applicables à la zone UB 11.2 Toitures/a.Pentes, pour prendre en compte les nouvelles conceptions des habitations**

**Extrait Zone N 11.2 Toitures a.Pentes**

Les toitures du ou des volumes principaux doivent respecter un angle minimum de 40° comptés par rapport à l'horizontale.

Toutefois, sous réserve d'être en harmonie avec les bâtiments situés dans l'environnement immédiat, cet angle minimum peut être inférieur pour :

\*les annexes accolées ou non au bâtiment principal ;

\*les appentis, vérandas et jardins d'hiver ;

\*les bâtiments de grand volume à usage d'activités ou d'équipements publics ou d'intérêt public;

\*les extensions de bâtiments existants dont la pente de toiture est inférieure à celle admise dans la zone;

Les toitures-terrasses ou les angles de toiture inférieure à 40° ne sont autorisées que si la conception architecturale du bâtiment le justifie.

Il n'est pas fixé de pente minimale de toiture pour toutes les constructions à usage d'activité.

**Modification simplifiée n°4 :**

**Rectification d'une erreur matérielle en Zone A :**

Modification de zonage - La modification porte sur le reclassement en Zone N (zone naturelle dans laquelle sont implantés quelques écarts ou bâtis isolés) au lieu de A (secteur agricole) des parcelles D 614-615-616-618 correspondant à la Maison Blanche. Cette rectification prend en compte la vocation réelle des bâtiments en présence.

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

-DONNE son accord pour les modifications « procédure simplifiée » n°3 et n°4 réalisées par Laval agglomération

-CHARGE Mme le Maire d'informer Laval agglomération pour la mise oeuvre de la procédure

-AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires

**11-Enfance/jeunesse :**

**a-Camps/sorties été,**

**N°39/2016 - OBJET : Enfance jeunesse : tarifs accueil loisirs et camps été 2016**

L'accueil de loisirs sera ouvert du 7 au 29 juillet et du 29 août au 31 août 2016. Voici les tarifs applicables pour les activités et proposés pour les camps :

**Tarifs :**

Journée entière 9.50€,

1/2 journée 5.50€,

Semaine complète 40€,

Coût activité/entrée en sus,

Supplément hors commune : +3€/journée et +1.5€ 1/2 journée,

Si fréquentation simultanée de 3 enfants d'une même famille : 10% réduction pour la période concernée,

Tarif habituel pour le restaurant scolaire et l'accueil matin/soir

**Sortie au Futuroscope** : 50 enfants, 5 animateurs, coût de revient : 41,50 €/enfant, Proposition tarif : 30€ et 33€ hors commune

**2 camps pour l'été 2016 :**

**Camp TEPACAP, 5 jours au Mans** : 12 enfants, 2 animateurs, coût de revient enfant : 208,86€/enfant, proposition tarif : 135€ et 150€ hors commune

**Camp poney, 5 jours à Craon** : 15 enfants; 2 animateurs, coût de revient : 193,58€/enfant, proposition tarif : 125€ et 140 € hors commune

**2 stages pour l'été 2016 :**

**Stage magie, 3 jours à Ahuillé** : 12 enfants, 1 animateur, coût de revient : 35 €/enfant, Proposition tarif : 35€ et 44€ hors commune

**Stage Danse, 3 jours à Saint-Berthevin** : 16 enfants, 2 animateurs, coût de revient : 87,14€/enfant, Proposition tarif : 65 € et 74 € hors commune

Le conseil municipal donne son accord pour ces tarifs.

### b-Synthèse intervention SPAT.

Intervention de la psychologue du travail, Mme Anita HENRY auprès des services périscolaires : entretiens avec les 2 co-responsables et rencontres avec 7 agents

Analyse des situations, recherche de thématiques

Une restitution des difficultés rencontrées et la recherche de thématiques a été réalisé auprès de l'ensemble des agents le 29/03/2016, en la présence de l'adjointe enfance jeunesse et du conseiller délégué.

Les pistes de travail sont les suivantes :

- Qualité professionnelle : comment la restituer ?
- Se réapproprié le bien-être de l'enfant
- Ebaucher les pistes sur proposition des agents : qualité d'accueil, les gros mots, répondre aux besoins des enfants, autorité, règlement intérieur (charte de comportements)
- Trouver des solutions collectives
- Adopter la technique des petits pas

En juin 2016, une réunion générale des agents permettra de présenter la démarche de planning D'ici à juin 2016, Anita Henry proposera aux co-responsables un retour d'expériences en matière d'animation des équipes

Il sera proposé la construction d'un rapport d'activités (données quantitatives et qualitatives) à destination des conseillers. La présentation pourra être réalisée par les co-responsables auprès de la commission enfance jeunesse

### c-Conseil d'école.

Satisfaction école pour l'ajout de temps d'un agent  $\frac{1}{4}$  heure à 11h45

La difficulté de départ des enfants de l'école vers la garderie périscolaire à 16h30 a été résolue suite à réunion des agents/enseignants/élus.

Un comité de pilotage TAP sera programmé prochainement

Il est souhaité le renforcement de l'encadrement TAP  $\frac{3}{4}$  heure les mardis, jeudis et vendredis compte-tenu de l'augmentation des effectifs liée au fait que des enfants ne feront plus la sieste après les vacances de printemps.

La direction sollicite l'achat de postes informatiques et photocopieur. Des dépenses sont inscrites au budget.

Des travaux de rénovation de sanitaires ont été réalisés.

Des travaux de sécurité concernant le plafond hall, l'armoire électrique sont prévus ainsi que la recherche de solution pour améliorer l'entretien des bacs à sable.

### d-Outil de gestion Arpège

Une délégation d'élus ainsi qu'Anaïs Vettier ont découvert les nouveaux modules du logiciel Arpège utilisés à Nuillé sur Vicoin :

- Pointage des enfants
- Module famille : inscription aux services périscolaires, communication
- Volet statistiques : rapports d'activité
- Accès à une base de données via smartphone

Une étude est lancée pour l'évolution de la solution informatique.

### 12-Politique commerce

La commission commerce réunie le 09/03/2016 a étudié la proposition de rachat du Musse-Pot et propose la somme de 70K€ conformément à l'avis des domaines.

Elle s'est penchée sur les solutions alternatives si aucun commerçant n'est intéressé : location de salles ? Salle associative ?

La solution d'un bar associatif est évoquée selon le modèle d'Olivet.

Le logement pourrait être réhabilité sur la base d'un commerce en RDC du bâtiment (environ 85m<sup>2</sup>) et un logement à l'étage. La question de l'entrée séparée ou non du logement se pose notamment en matière de coût des travaux.

La première estimation de Laval Mayenne Aménagement pour la réhabilitation prévoit 180K€ ou 240 K€ si entrée indépendante du logement.

Avant d'engager d'autres démarches, la commission commerce sollicite l'avis du conseil quant à sa volonté de disposer d'un bar à Ahuillé et d'investir dans un projet.

**A l'unanimité, le Conseil souhaite porter un projet de nouveau commerce pour la commune.**

La commission commerce va poursuivre l'étude.

### 13-Projets de voirie

#### **N°40/2016 - OBJET : Résultat de la consultation pour les travaux de voirie 2016**

Madame le Maire rappelle qu'une mise en concurrence a été faite pour la voirie 2016 sur les éléments suivants proposés par la commission voirie :

- Les chemins communaux : la Poulinière, la Grande Cogonière et les Rochettes.
- Trottoirs : rue d'Anjou
- Curage des fossés pour 7.5 km
- Point à temps en bicouche : Pierres 25Tet enduit 5T

5 entreprises ont été consultées : BMTP, Eurovia, Lochard-Beaucé, Séché, Star

**Sur proposition de la commission voirie et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**-RETIENT** la proposition de l'entreprise Eurovia (Laval) : les chemins pour 26 157.84€ TTC, les trottoirs en enrobé de la rue d'Anjou pour 5 670 € TTC, le curage de fossés pour 3 877.20 € TTC pour 3,590 km.

**-RETIENT** la proposition de l'entreprise Lochard-Beaucé (Brée) pour le point à temps pour 4 800 € TTC.

**-DIT** que cette dépense afférente sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2016, pour l'investissement à l'opération 158 article 2315.

**-AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion des marchés avec l'entreprise Eurovia (Laval) et avec l'entreprise Lochard-Beaucé(Brée) retenues.

### 14-Fonds de concours Laval agglo et contrat de territoire du Conseil Départemental

#### a-Fonds de concours Laval agglo 2016-2019

Chaque commune de moins de 2500 habitants a une enveloppe de 50.000 € sur 4 ans pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Cette enveloppe n'est pas transférable.

Exemples de projets: bibliothèque de Parné, vestiaires foot de St Germain

#### b-Contrat de territoire du Conseil départemental 53 (CD53)

1 million € est dédié aux communes de moins de 10.000 habitants. L'enveloppe est répartie au prorata de la population DGF et de l'inverse du potentiel financier par habitant de façon à compenser les écarts de richesse fiscale.

**Pour Ahuillé** : la dotation annuelle s'élève à 7 749 €, cumulable sur 6 ans (2016-2021) soit 46.494 €. Cette somme est librement affectée sur 3 projets d'investissement maximum, ne bénéficiant pas d'autres aides du département. Une rencontre avec le CD 53 et élus locaux est prévue le 25 avril pour les communes de Laval Agglomération.

### 15-Création d'une commission pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil utile pour la gestion de crise. Il regroupe l'ensemble des documents contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il fixe notamment, en fonction des risques connus :

\*l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité

- \*les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes
- \*les moyens disponibles
- \*la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population

Sylvie Landelle et Nadège Chesneau piloteront ce dossier avec Maurice Aubry et Myriam Cousin.

### 16-Questions diverses

**Décision DETR** : accord a été donné pour les travaux d'accessibilité. Le projet de city stade a été refusé.

**Le transfert de la compétence eau/assainissement est prévu le 01/01/2017** et sera validé par le conseil communautaire du 18/05/2016. Mme le Maire propose que ce sujet soit abordé lors du prochain conseil.

**Demande d'aliénation 7-9 rue JB Robin** : proposition de renoncement au DPU

**Compte rendu exploitants agricoles** : marché de producteurs, transports scolaires, déchets, intervention TAP, signalétique activités, problème de vitesse en agglomération, aménagement routier et engins agricoles, prise en considération des exploitants sur Ahuillé mais dont le siège de l'exploitation est en dehors de la commune

**Projet Jumelage : échange jeunes en 2017**, 2016 année de préparation, fête de l'amitié franco-allemande prévue du 30/06 au 02/07/2017 avec les communes de Louverné, L'Huisserie, Saint-Berthevin et Ahuillé (réunion avant l'été comité de jumelage et foyer des jeunes), organisation des 35 ans du jumelage en 2018. Est prévu le déplacement du bureau du comité de jumelage à Gundremmingen en septembre,

**Demande de création d'un club de Judo** : Rencontre est prévue prochainement avec Roger Boileau

**Proposition : Réunion publique Vendredi 17 juin à 20h30** Salle des Lavandières (au lieu du 20 avril)

**Dimanche 17/04** : Départ de la randonnée de l'association des Amis des Voitures Anciennes de la Mayenne Salle Lemonnier Dubourg (Président : Alain Mottais)

**Mardi 19/04 et Vendredi 22/04** : Cirque Ecole S.Sens

**Dimanche 24/04** : Passage des motards ont du cœur à Ahuillé (don du sang et don d'organes et de moelle osseuse)

### Agenda des Conseils municipaux :

- o Jeudi 28/01
- o Mardi 23/02
- o Jeudi 31/03
- o **Mardi 26/04**
- o Jeudi 26/05
- o Jeudi 07/07
- o Mardi 30/08
- o Jeudi 29/09
- o Mardi 25/10
- o Jeudi 24/11
- o Mardi 13/12

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

Délibération n° 30 /2016/015 - Vote des taux d'imposition 2016

Délibération n° 31 /2016/015 - Amortissement du fonds de concours BP 2016

Délibération n° 32 /2016/016 - Attribution subvention OGEC école Sainte Marie

Délibération n° 33 /2016/016 - Affectation des résultats - Exercice 2015

Délibération n° 34 /2016/016 - Vote des budgets principal et annexes 2016

Délibération n° 35 /2016/016 - Adoption d'un règlement pour le SPANC inclus la clause de pénalité en cas de refus de la mission de contrôle des installations

Délibération n° 36 /2016/017 - CNAS (comité national de l'action sociale) pour les agents de la fonction publique territoriale

Délibération n° 37 /2016/017 - Plan local d'urbanisme intercommunal : délégation au maire du droit de préemption urbain

Délibération n° 38 /2016/017 - Avis favorable pour la sollicitation de Laval agglomération pour procéder aux modifications « procédure simplifiée » n°3 et n°4 du PLU de la commune d'Ahuillé

Délibération n° 39 /2016/018 - Enfance jeunesse : tarifs accueil loisirs et camps été 2016

Délibération n° 40 /2016/019 - Résultat de la consultation pour les travaux de voirie 2016

Séance du 31 mars 2016  
Délibérations prises de  
n°30 à 40 /2016

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHEsNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Sébastien	DESTAIS	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN- MANCEAU	
Ellen	BARBEDETTE- RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	Excusé-pouvoir
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON- FAUCHER	
Damien	GUERET	